



**PRÉFET
DE LA DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°24-2024-006**

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2024

Sommaire

ARS /

24-2023-12-29-00009 - Arrêté portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L.313-3 du code l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L.312-8 et D312-204 du même code. (8 pages) Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations /

24-2023-11-28-00006 - Arrêté préfectoral accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024 (30 pages) Page 12

24-2024-01-18-00003 - Arrêté préfectoral relatif au renouvellement de l'agrément de l'association UFC QUE CHOISIR de Périgueux (2 pages) Page 43

DREAL Nouvelle Aquitaine / Service patrimoine naturel

24-2024-01-19-00001 - Arrêté portant dérogation à l'interdiction de capture de spécimens d'amphibiens protégés dans le cadre de l'étude de la migration et du sauvetage sur la RD 32 – Commune Val-de-Louyre-et-Caudeau Département de la Dordogne (5 pages) Page 46

Préfecture de la Dordogne /

24-2024-01-24-00001 - Arrêté portant fermeture temporaire, dans les deux sens de circulation, de l'échangeur n°15 ou 16 de l'A89 (2 pages) Page 52

Préfecture de la Dordogne / CABINET

24-2023-11-08-00009 - VIDEOPROTECTION-Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire-Cuisine Centrale-MONTPON MENESTEROL-arrêté-1470-08112023 (2 pages) Page 55

24-2023-10-10-00006 - VIDEOPROTECTION-Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire-Pôle d'Hospitalisation Psychiatrique du Bergeracois-BERGERAC-arrêté-1396-10102023 (2 pages) Page 58

24-2023-12-28-00006 - VIDEOPROTECTION-Commune de-BOUNIAGUES-arrêté-1531-28122023 (2 pages) Page 61

24-2023-03-28-00009 - VIDEOPROTECTION-S.A.S. BASIC FIT II-BOULAZAC ISLE MANOIRE-arrêté-1235-28032023 (2 pages) Page 64

ARS

24-2023-12-29-00009

Arrêté portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L.313-3 du code l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L.312-8 et D312-204 du même code.

Arrêté n° ~~2023-SPAÉ-23-23~~ du **29 DEC. 2023**

Portant modification de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE

VU l'arrêté n° 2022-006 du 21/10/2022 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code » ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N°R75-2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 26 octobre 2023 publiée au recueil des actes administratifs n°R75-2023-204 ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile, disposant en son article 4 que les services réputés autorisés [...] sont intégrés à compter du 1er juillet 2025 dans la première programmation pluriannuelle des évaluations.

ARRETEMENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le président du Conseil Départemental ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Dordogne.

Fait le **29 DEC. 2023** à Bordeaux,

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de
Santé Nouvelle Aquitaine

Par délégitation

Le Président du Conseil Départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION ARS/CD N°SPAÉ-

Département de la Dordogne

Année 2024

Date limite de remise de l'évaluation

240006478		ADSEA 24
240011619	ITEP DE PRIGONRIEUX	31/03/2024
240012138	SESSAD DE PRIGONRIEUX	31/03/2024
240006403		ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
240016626	SAMSAH TSA	31/03/2024
750719239		ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
240012948	SAMSAH APF	31/03/2024
240016048	IEM LA SOURIS VERTE	31/03/2024
240008342	SESSAD DES TROIS RIVIERES (PRINCIPAL)	31/03/2024
240016030	SESSAD DES TROIS RIVIERES - ANTENNE BERGERAC	31/03/2024
240016022	SESSAD DES TROIS RIVIERES - ANTENNE SARLAT	31/03/2024
240014894		EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE
240014902	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE	31/03/2024
240000083		CH DE VAUCLAIRE
240014290	MAS MAUD MANNONI	31/03/2024
330004359		CEID
240003426	CSAPA GENERALISTE	31/03/2024
240012278	CAARUD DORDOGNE	31/03/2024
240001412		ASSOCIATION DE SOUTIEN DE LA DORDOGNE
240017426	ACT ASD	31/03/2024
240014241	LITS HALTE SOINS SANTE	31/03/2024
240000265		FONDATION JOHN BOST
240006726	MAS JOHN BOST	31/03/2024
240016055		CH INTERCOMMUNAL RIBERAC DRONNE DOUBLE
240007682	EHPAD DE RIBERAC	30/06/2024
240007708	EHPAD DE ST-AULAYE	30/06/2024
240015131	EHPAD LA MEYNARDIE	30/06/2024
240011189	EAM LA MEYNARDIE	30/06/2024
240001990		SAS LES CHENES VERTS
240008565	EHPAD LES CHENES VERTS	30/06/2024
240002428		SARL LE VERGER DES BALANS
240008755	EHPAD LE VERGER DES BALANS	30/06/2024
240003269	CENTRE DE JOUR LE VERGER DES BALANS	30/06/2024
240000034		CENTRE HOSPITALIER LANMARY
240007823	EHPAD DU CH LANMARY	30/06/2024
690033899		SCIC Les Sinoplies
240008789	EHPAD La Chêneraie	30/09/2024
240000752		MAISON DE RETRAITE DE BEAUMONT
240002121	EHPAD LA BASTIDE	30/09/2024
240000042		CENTRE HOSPITALIER DE BELVES
240007609	EHPAD DU CH DE BELVES	30/09/2024
240006858		MAISON DE RETRAITE LA MADELEINE
240002337	EHPAD LA MADELEINE	30/09/2024
240008730	EHPAD LA MADELEINE	30/09/2024
750832701		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL
240013888	EHPAD LES PERGOLAS DE SIGOULES	30/09/2024
240015669	EHPAD LES VIGNES	30/09/2024
330050899		Groupe Colisée
240006379	EHPAD RESIDENCE DE CAVALERIE	30/09/2024

750713406		ADDICTIONS FRANCE
240008813	CSAPA GENERALISTE	31/12/2024
240006841		A.P.E.I. DE PERIGUEUX
240008482	MAS HELIODORE	31/12/2024
240004101	ESAT OSEA - TRELISSAC (PRINCIPAL)	31/12/2024
240006627	ESAT OSEA - ANTONNE	31/12/2024
240011809	ESAT OSEA - SAINT-ASTIER	31/12/2024
240009498	ESAT OSEA - TOCANE SAINT APRE	31/12/2024
240013359	EEAP CALYPSO	31/12/2024
240013615	EAM RESIDENCE DU VAL DE DRONNE	31/12/2024
240000562	EAM LE BERCAIL	31/12/2024
240009472	FO DE LA PEYROUSE	31/12/2024
240016154	FO DU VAL DE DRONNE	31/12/2024
240000562	FO LE BERCAIL	31/12/2024
240002600	FOYER DE VIE LYSANDER	31/12/2024
240015545	FOYER DE VIE LOU PRAT DOU SOLELH	31/12/2024
240004143	FOYER D'HERBERGEMENT ANTONNE ET TRIGONANT	31/12/2024
240006668	FOYER D'HERBERGEMENT TRELISSAC	31/12/2024
240002634	SAVS TOCANE APEI	31/12/2024
240006403		ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
240015933	SAJ DE BROUSSE	31/12/2024
240011338	ESAT ATELIERS BROUSSE ST- CHRISTOPHE	31/12/2024
240000059		CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC
240007617	EHPAD AU JARDIN D'ANTAN	31/12/2024
240015644		E.P.A.C. LES DEUX SEQUOIAS
240006866	FOYER/FAM LA PRADA	31/12/2024
240002139	EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME	31/12/2024
240000778		MAISON DE RETRAITE DE BRANTOME
240002147	EHPAD Résidence de la Dronne	31/12/2024
240006502	Résidence Autonomie Le Chaboussier	31/12/2024
750056335		KORIAN SA MEDICA FRANCE
240000224	EHPAD KORIAN VILLA DES CEBRADES	31/12/2024
240013961	EHPAD KORIAN YVAN ROQUE	31/12/2024
240003384	EHPAD KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	31/12/2024
2400113953	EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	31/12/2024
Année 2025		Date limite de remise de l'évaluation
240000794		MAISON DE RETRAITE SAINT-ROME
240002182	EHPAD SAINT-ROME	31/03/2025
240000265		FONDATION JOHN BOST
240007450	EHPAD TIBERIADE	31/03/2025
240014605		EHPAD DR JEAN GALLET
240009761	EHPAD DOCTEUR JEAN GALLET	31/03/2025
240000067		CENTRE HOSPITALIER DE DOMME
240007658	EHPAD DU CH DE DOMME	31/03/2025
240000711		EHPAD FELIX LOBLIGEOIS
240000588	EHPAD FELIX LOBLIGEOIS	31/03/2025
750719361		ASSOCIATION AURORE
240012328	ACT PERIGUEUX	31/03/2025
240013078	CSAPA - COMMUNAUTE THERAPEUTIQUE	31/03/2025
240006403		ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
240010959	SESSAD LES PAPILLONS BLANCS	31/03/2025
240014282	SAVS LES PAPILLONS BLANCS	31/03/2025
240004077	ESAT DE GAMMAREIX - BELEYMAS	31/03/2025
240013128	SAJ GAMMAREIX	31/03/2025
240000026		ETAB PUBLIC DEPARTEMENTAL CLAIRVIVRE
240004085	ESAT BERTRAN DE BORN	30/06/2025

240000315	CRP DE CLAIRVIVRE	30/06/2025
240016907	SAVS CLAIRVIVRE	30/06/2025
240007807	EANM CLAIRVIVRE	30/06/2025
240014142	SAMSAH CLAIRVIVRE	30/06/2025
240000075	CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL	
240007666	EHPAD DU CH D'EXCIDEUIL	30/06/2025
240012989	EHPAD DU CANTON DE ST CYPRIEN - EPAC DE CASTELS ET BEZENAC	
240013029	EHPAD DU CANTON DE SAINT-CYPRIEN	30/06/2025
240000703	EHPAD FONFREDE	
240000570	EHPAD FONFREDE	30/06/2025
240000497	INSTITUT AILHAUD CASTELET	
240004044	ITEP AILHAUD CASTELET	30/09/2025
240004051	SESSAD AILHAUD CASTELET	30/09/2025
920028560	FONDATION PARTAGE ET VIE	
240005132	EHPAD RESIDENCE SAINTE-MARTHE	30/09/2025
240004184	EHPAD LA MAISON DE GOUT	30/09/2025
240000877	MAISON DE RETRAITE DE HAUTEFORT	
240002246	EHPAD JEAN DE HAUTEFORT	30/09/2025
240000737	EHPAD HENRI FRUGIER	
240002071	EHPAD HENRI FRUGIER	30/09/2025
240000885	MAISON DE RETRAITE DE LALINDE	
240002253	EHPAD RESIDENCE RIVIERE ESPERANCE	31/12/2025
240013847	LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	
240009779	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	31/12/2025
240002436	SAS LES TREMOLADES	
240008763	EHPAD LES TREMOLADES	31/12/2025
240008524	CCAS de PERIGUEUX	
240008854	Résidence Autonomie Wilson	31/12/2025
240001487	CIAS BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD (LALINDE)	
240006551	Résidence Autonomie Les Bélisses	31/12/2025
240009928	Résidence Autonomie La Tour Pierre de Chaussade	31/12/2025
240015818	CIAS du VAL DE DRONNE	
240006577	Résidence Autonomie de Ribérac	31/12/2025
240007971	Résidence Autonomie Le Galirou	31/12/2025
240000554	FONDATION DE SELVES	
240003327	SESSAD DE LA FONDATION DE SELVES	31/12/2025
240000182	IME DE LOUBEJAC	31/12/2025
240008243	FOYER INSERTION PROFES. ET SOCIALE	31/12/2025
240008227	FOYER - FONDATION DE SELVES	31/12/2025
240002006	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE	
240006254	CAMSP DE LA DORDOGNE	31/12/2025
240006270	CAMSP DE LA DORDOGNE - SARLAT	31/12/2025
240006262	CAMSP DE LA DORDOGNE - ANTENNE BERGERAC	31/12/2025
Année 2026		Date limite de remise de l'évaluation
240002543	ASSOCIATION CROIX MARINE DORDOGNE	
240002576	ITEPA	31/03/2026
240012898	SAMSAH	31/03/2026
330056540	UGECAM	
240013862	SESSAD BAYOT - SARRAZI (PRINCIPAL)	31/03/2026
240011858	SESSAD BAYOT - SARRAZI A NONTRON	31/03/2026
240014324	SESSAD BAYOT - SARRAZI A EXCIDEUIL	31/03/2026
240000364	IME BAYOT- SARRAZI (PRINCIPAL)	31/03/2026
240012039	IME BAYOT SARRAZI - SECTEUR NONTRON	31/03/2026
240012609	ITEP BAYOT - SARRAZI	31/03/2026

240000786 MAISON DE RETRAITE DE CADOUIN		
240002154	EHPAD DE CADOUIN	31/03/2026
240000802 RESIDENCE DE LA BELLE		
240002170	EHPAD RESIDENCE DE LA BELLE	31/03/2026
240001982 A.D.H.P.		
240008508	FAM/FO ST ASTIER	31/03/2026
240014480	SAVS ADHP	31/03/2026
240006460 FONDATION DE L'ISLE		
240013649	ITEP DE NEUVIC	31/03/2026
240000398	IME LE CHATEAU	31/03/2026
240011379	SESSAD DORDOGNE OUEST	31/03/2026
240006445 APAJH DE LA DORDOGNE		
240000430	CMPP DE LA DORDOGNE - SITE DE PERIGUEUX (PRINCIPAL)	31/03/2026
240000422	CMPP DE LA DORDOGNE - SITE DE BERGERAC	31/03/2026
240002527	CMPP DE LA DORDOGNE - SITE DE SARLAT	31/03/2026
240002303 SAS RETRAITE AU PETIT GARDONNE		
240008631	EHPAD LE PETIT GARDONNE	30/06/2026
240000810 EHPAD DE MONTIGNAC		
240002188	EHPAD Eugène le Roy	30/06/2026
840014708 "FOYERS DE PROVINCE"		
240008706	EHPAD LE CLOS SAINT-ROCH	30/06/2026
240000828 MAISON DE RETRAITE DE MONTPON		
240002196	EHPAD FOIX DE CANDALLE	30/06/2026
240008862 CCAS de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT		
240006916	Résidence Autonomie Le Bois Doré	30/06/2026
240016915 Commune de SAINT CYPRIEN		
240005082	Résidence Autonomie Paule de Carbonnier	30/06/2026
240006403 ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS		
240000356	IME ROSETTE-REGAIN	30/06/2026
240006411	FOYER "RESIDENCE LA BRUNETIERE"	30/06/2026
240006429	FOYER LOUISE AUGIERAS	30/06/2026
240013904	FAM BERGERAC MUSCADELLES	30/06/2026
240013128	FOYER OCCUPATIONNEL GAMMAREIX	30/06/2026
240006437	FHAR PAUL-ANDRÉ	30/06/2026
240001339 MAISON DE RETRAITE		
240005280	EHPAD DE NEUVIC	30/09/2026
240000109 CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON		
240007674	EHPAD DU CH DE NONTRON	30/09/2026
240013318	EHPAD CH NONTRON - SITE ST PARDOUX	30/06/2026
240002733 SAS LA JUVENIE		
240002741	EHPAD LA JUVENIE	30/09/2026
240000117 CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX		
240004390	EHPAD BEAUFORT - MAGNE CH PERIGUEUX	30/09/2026
240000265 FONDATION JOHN BOST		
240003558	EAM BOURG D'ABREN	30/09/2026
240013912	EAM JOHN BOST	30/09/2026
240014159	FAM LA FAMILLE	30/09/2026
240008904 CCAS de BERGERAC		
240006528	Résidence Autonomie Montesquieu	30/09/2026
240006536	Résidence Autonomie Saint Jacques	30/09/2026
240005066	Résidence Autonomie Montoroy	30/09/2026
330001025 ADGESSA		
240009449	EHPAD SAINT JOSEPH	31/12/2026

240013292 ASSOCIATION LA VALLEE DU ROY		
240013300	EHPAD LA VALLEE DU ROY	31/12/2026
240013250 EPAC LES CLAUDS DE LALY		
240013276	EHPAD LES CLAUDS DE LALY	31/12/2026
240003228	FOYER DE VIE LES CLAUDS DE LALY	31/12/2026
240000042 Centre Hospitalier de BELVES		
240006601	Résidence Autonomie Les Cèdres	31/12/2026
240008961 CIAS PORTES SUD PERIGORD		
240006544	Résidence Autonomie Le Cluzel	31/12/2026
240009886 CIAS SARLAT PERIGORD NOIR		
240009902	Résidence Autonomie Le Plantier	31/12/2026
Année 2027		Date limite de remise de l'évaluation
240006833 ASSO OEUVRES LAIQUES PERIGUEUX		
240000349	IME LES VERGNES	31/03/2027
240011049	SESSAD - SAISP	31/03/2027
240003335	SESSAD PERIGUEUX - EST	31/03/2027
240000893 EHPAD MONPAZIER - RESIDENCE PERIGORD		
240002261	EHPAD LA RESIDENCE LE PERIGORD	31/03/2027
240002493 S.A.R.L. ARPPAD		
240009407	EHPAD LA FEUILLERAIE	31/03/2027
240001933 ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE		
240008136	EHPAD DE SAINT LEON SUR L'ISLE	31/03/2027
240001966 SARL MAIS DE RETRAITE LA DRYADE		
240008391	EHPAD LA DRYADE	31/03/2027
330063884 LOGEA SUR MANOIRE		
240005124	EHPAD LA RETRAITE DU MANOIRE	31/03/2027
240000141 CH DE ST ASTIER		
240007690	EHPAD DU CH DE SAINT-ASTIER	30/06/2027
240016386 SARL "LES JARDINS DE STE-ALVERE"		
240006973	EHPAD LES JARDINS DE STE-ALVERE	30/06/2027
240016378 SARL "LES JARDINS DE THENON"		
240013896	EHPAD LES JARDINS DE THENON	30/06/2027
240000901 EHPAD MARCEL CANTELAUBE		
240002279	EHPAD MARCEL CANTELAUBE	30/06/2027
240008888 Commune de BOULAZAC ISLE MANOIRE		
240005108	Résidence Autonomie Lou Cantou dau Pinier	30/06/2027
240001388 CCAS de SAINT ASTIER		
240006585	Résidence Autonomie Pavillons des Forêts	30/06/2027
330790809 ARI		
240012799	SESSAD LE RELAIS	30/06/2027
240000448 CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE		
240007716	EHPAD DU CH J LECLAIRE	30/09/2027
240009894	EHPAD RESIDENCE DU PLANTIER	30/09/2027
750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE		
240014274	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME CRF	30/09/2027
240016873 RESIDENCE QUATRE SAISONS		
240008714	EHPAD RESIDENCE LES 4 SAISONS	30/09/2027
240006825 ASSOCIATION ALTHEA		
240000406	I.M.PRO JEAN LECLAIRE	30/09/2027
240004069	ESAT ATELIERS DE LAVERGNE	30/09/2027

240009860	SESSAD ROGER NOUVEL	30/09/2027
240000380	IME ROGER NOUVEL	30/09/2027
240008144	ITEP ROGER NOUVEL	30/09/2027
240008276	EANM RESIDENCE LES PECHS	30/09/2027
240004135	FOYER D'HEBERGT RESIDENCE DE L'ETOILE	30/09/2027
240018085	SAMSAH ALTHEA	30/09/2027
240012088	SAVS ALTHEA	30/09/2027

240000851	EHPAD LA ROCHE LIBERE	
240002220	EHPAD La Roche Libère	31/12/2027

240009001	SIAS d'EXCIDEUIL	
240009019	Résidence Autonomie La Prade	31/12/2027

240000711	EHPAD FELIX LOBLIGEOIS	
240006619	Résidence Autonomie Jean Vézère	31/12/2027

240017145	Commune de NEUVIC SUR L'ISLE	
240009282	Résidence Autonomie de Neuvic	31/12/2027

Année 2028	Date limite de remise de l'évaluation
-------------------	--

330050899	Groupe Colisée	
240014506	EHPAD RESIDENCE LES CHAMINADES	30/06/2028

240000265	FONDATION JOHN BOST	
240013748	MAS HANDICAP RARE	30/06/2028

330791625	APAJH 33	
240013136	SAVS - APAJH	31/12/2028

240000836	MAISON DE RETRAITE MUSSIDAN	
240002204	EHPAD DE MUSSIDAN	31/12/2028

240000281	ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE	
240014001	EHPAD LA JOIE DE VIVRE	31/12/2028

330023789	Association LOGEA	
240003343	Résidence Autonomie La Villa Occitane	31/12/2028

240009043	CCAS de MUSSIDAN	
240005074	Résidence Autonomie de Mussidan	31/12/2028

240000844	MAISON DE RETRAITE LA ROCHE CHALAIS	
240002212	EHPAD LA PORTE D'AQUITAINE	31/12/2028

240000869	MAISON DE RETRAITE DE THIVIERS	
240002238	EHPAD LE COLOMBIER	31/12/2028

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations

24-2023-11-28-00006

Arrêté préfectoral accordant la médaille d'honneur du
Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier
2024

ARRETE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ANDRIEUX Arnaud**
Chargé d'affaires gestion privée, CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE
POITOU CHARENTES, BORDEAUX.
demeurant à Prigonrieux
- **Monsieur ANGER Jean Vincent**
Responsable produit marketing, FUJIFILM FRANCE S.A.S, MONTIGNY-LE-
BRETONNEUX.
demeurant à Nantheuil
- **Monsieur ASTIER Guillaume**
Boulangier qualifié, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur BACAR Abdou**
Machiniste polyvalent, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur BARCONS Alain**
Boucher, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Trélissac

- **Monsieur BARREAU Denis**
 Chef atelier outillage, ANNECY MECANIQUE GENERALE EN ABREGE AMG,
 MONTREM.
 demeurant à Razac-sur-l'Isle

- **Monsieur BARRIERE Patrice**
 Electro-mécanicien, BLEDINA, BRIVE-LA-GAILLARDE.
 demeurant à Pazayac

- **Madame BELLEDENT Elodie**
 Responsable de magasin, CELTAT, MONTAYRAL.
 demeurant à Loubejac

- **Madame BERTRAND Janick Noëlle Renee**
 Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
 demeurant à Mouleydier

- **Monsieur BIBIE Stéphane**
 Mouleur de nuit, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
 demeurant à Neuvic

- **Madame BOISSAVY Cecile**
 Animatrice de zone 3eme, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Périgueux

- **Madame BOISSY Aurelie**
 Infirmiere, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
 demeurant à Thenon

- **Madame BONNEAU Stéphanie**
 Manager rayon maree, MEDEA, MONTIGNAC-LASCAUX.
 demeurant à Tamniès

- **Monsieur BONO Olivier**
 Ouvrier manutentionnaire, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Razac-sur-l'Isle

- **Madame BOSSAVIT Jessica**
 Chef de produits imprimés et équipement, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
 demeurant à Payzac

- **Madame BOUCHER Nathalie, Christine**
 Aide-soignante, MEDICA FRANCE, SANILHAC.
 demeurant à Bassillac et Auberoche

- **Madame BOUQUINAUD Sylvia**
 Operatrice, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
 demeurant à Sarlat-la-Canéda

- **Madame BOURABIA Pierrette**
 Auxiliaire ambulanciere, AMBULANCES BARBIER, BRANTOME EN PERIGORD.
 demeurant à Brantôme en Périgord

- **Monsieur BOURLAND Jean-Marc**
 Directeur des systèmes d'information, SOC FR CHAUX CIMENTS ST ASTIER, MONTREM.
 demeurant à Annesse-et-Beaulieu

- **Monsieur BOUYNE Didier**
Agent de production, LOU GASCOUN, EYMET.
demeurant à Bouniagues
- **Monsieur BRIAND David**
Technicien signature, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Val de Louyre et Caudeau
- **Madame BRIVES Fanny**
Auxiliaire vétérinaire, SAS DE L'ARCHE, PRIGONRIEUX.
demeurant à Ginestet
- **Madame BRU Mélanie**
Responsable comptable, CHAUX ET ENDUITS DE SAINT ASTIER, SAINT-ASTIER.
demeurant à Coursac
- **Monsieur BUTON Laurent**
Ouvrier pâtissier, AUCHAN HYPERMARCHE, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Agonac
- **Madame CAILLAUD Laurence**
Exploitante pool transport, BMSO, MARMANDE.
demeurant à Bergerac
- **Madame CAILLAUD Maryse**
Technicienne de laboratoire, NOVABIO, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu
- **Monsieur CAPOT Romain**
Responsable de travaux, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur CARIO Nicolas, Gaëtan**
Assistant responsable d'affaires, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - AQUITAINE,
BERGERAC.
demeurant à Saint-Sauveur
- **Monsieur CASTERES Christophe**
Ouvrier machiniste, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Brantôme en Périgord
- **Madame CELLERIER Nathalie**
Ouvriere de transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Mialet
- **Madame CHABRIER Karine**
Assistante de gestion, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Angoisse
- **Madame CHANTEAU Laetitia**
Secrétaire, NOVABIO, BERGERAC.
demeurant à Saint-Aubin-de-Lanquais
- **Madame CHARRIERE Marie-Claude**
Préparateur empilage, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Pressignac-Vicq
- **Madame CHARRON GILBERT Laetitia**
Cuisinière confirmée, TOQUENELLE, SAINTES.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame CHAUME Marie-Hélène**
Comptable, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Lembras

- **Madame CHEYRON Laurence**
Secrétaire assistante, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame CINTAS Carine**
Conseiller services de l'assurance maladie, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, LIMOGES.
demeurant à Agonac

- **Madame COMBES BOUCARD Aurélie**
Hôtesse de la relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Comberanche-et-Épeluche

- **Monsieur CORTES GOMBEAU Vincent**
Employé restauration, MEUBLES IKEA FRANCE, PLAISIR.
demeurant à Montcaret

- **Monsieur COURSERAND Eric**
Responsable de stock, SOC.M GOULLIEUX R & RAYNAL M, SARLAT-LA-CANEDA.
demeurant à Meyrals

- **Monsieur COUSTILLAS Philippe**
Magasinier, EDENAUTO PREMIUM.PERIGUEUX, TRELISSAC.
demeurant à Trélissac

- **Monsieur COUTINEAU Romain**
Conducteur d'engins, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Eymet

- **Monsieur CRESTIA Christophe**
Equipier pelliculeuse, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Fonroque

- **Monsieur DE ALMEIDA Antonio**
Ouvrier à l'étiquetage et pesée, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Chancelade

- **Monsieur DECLE Sebastien**
Directeur des si, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Hautefort

- **Monsieur DELAGE Mickael**
Dessinateur, VILGO, CREYSSE.
demeurant à BERGERAC

- **Monsieur DELMAS Bruno**
Agent d'entretien des moules, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Parcoul-Chenaud

- **Monsieur DERBECQUE Mikael**
Opérateur ip, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde

- **Madame DE RESENDE Sandrina**
Technicienne de laboratoire, SYNLAB NOUVELLE AQUITAINE, MONTPON-
MENESTEROL.
demeurant à Saint-Médard-de-Mussidan

- **Madame DESFRANCOIS Valérie**
Chargée de communication, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL
CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Périgueux

- **Monsieur DOÛSSE Sebastien Stephane**
Chef de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC
ISLE MANOIRE.
demeurant à Biras

- **Monsieur DUMONTEIL Claude**
Ouvrier au nettoyage industriel, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Bassillac et Auberoche

- **Madame DUPONT Pascale**
Médecin du travail, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL
CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Saint-Germain-et-Mons

- **Monsieur DUTREUIL Eric**
Conducteur pl, TRANSPORTS BERNIS, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Saint-Astier

- **Monsieur ECLANCHER Pierre**
Spécialiste technique, SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à Chancelade

- **Madame ESCOT Corinne**
Coordinatrice santé & sécurité, MADEMOISELLE DESSERTS VALADE, CONDAT-SUR-
TRINCOU.
demeurant à Saint-Front-d'Alemps

- **Madame ETOURNEAUD Severine**
Chef gérant, SOGERES, LIBOURNE.
demeurant à Saint-Antoine-de-Breuilh

- **Monsieur FARGES Ludovic**
Ouvrier, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à Chancelade

- **Monsieur FAURE Dominique**
Animateur zone triperie, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Périgueux

- **Monsieur FAURE Gwenaël**
Ingénieur méthode maintenance, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-
BELAIR.
demeurant à Champcevinel

- **Madame FAVARD FERRIER Anne**
Assistante technique santé au travail, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU
TRAVAIL CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Montrem

- **Madame FEDOU Nathalie**
Employée, ELEVAGE DE CAZALS, CAZALS.
demeurant à Castelnaud-la-Chapelle
- **Monsieur FONMARTY Freddy**
Responsable essais et mise au point, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
demeurant à Salon
- **Madame GARCIA Sandrine**
Conseillère en prévoyance, GAN PREVOYANCE, MERIGNAC.
demeurant à Lamonzie-Saint-Martin
- **Madame GARNAUD Stéphanie**
Aide soignante, UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALAD AQUITA, BRUGES.
demeurant à Église-Neuve-d'Issac
- **Monsieur GERAUD Gregory**
Dessinateur, INTERIOR DESIGN 78, CARRIERES-SUR-SEINE.
demeurant à Excideuil
- **Madame GILLARD Alice**
Infirmière, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac
- **Madame GIZARD Corinne**
Chef de groupe comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à Veyrines-de-Domme
- **Monsieur GLEIZES Nicolas**
Ingénieur, EVIOSYS PACKAGING FRANCE S.A.S., PERIGUEUX.
demeurant à Champcevinel
- **Madame GONTHIER Catherine**
Agent de maîtrise, MEDEA, MONTIGNAC-LASCAUX.
demeurant à Auriac-du-Périgord
- **Madame GOURSAUD Aurelie**
Technicienne conseil p.f experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PERIGUEUX.
demeurant à Coulounieix-Chamiers
- **Monsieur GOURSAUD Patrick**
Gestionnaire conseil de l'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE
MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Madame GRASSET Carine**
Secrétaire médicale, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL
CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Coursac
- **Monsieur GRENET Gregory**
Chauffeur pl, COLAS FRANCE, SAINT-ASTIER.
demeurant à Saint-Séverin-d'Estissac
- **Madame GRONDIN Marie Stéphanie**
Contrôleur de gestion, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Saint-Martial-de-Valette

- **Monsieur GUTIERREZ Thierry**
 Coordinateur atelier, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
 demeurant à Mussidan

- **Monsieur HEIMBURGER Thierry Gerard**
 Conducteur receveur, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
 demeurant à Aubas

- **Monsieur HIVER Thierry**
 Technicien d'élevage, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à La Douze

- **Monsieur JAMMES Frederic**
 Chauffeur livreur, LODIFRAIS, BERGERAC.
 demeurant à Bergerac

- **Monsieur JEANBOURQUIN David Dominique Henri**
 Délégué technique régional, DELAVAL, ELANCOURT.
 demeurant à Tamniès

- **Monsieur JOYEL Olivier**
 Conducteur de ligne, SOC DORDOGNAISE CHAUX CEMENTS ST ASTIER, SAINT-ASTIER.
 demeurant à Chantérac

- **Monsieur KAUFLING Fabien**
 Directeur agrodistribution, SCA TERRES DU SUD, CLAIRAC.
 demeurant à Prigonrieux

- **Madame LACHAUD GIRAUD Chrystelle**
 Secrétaire commercial bmw mini, EDENAUTO PREMIUM PERIGUEUX, TRELISSAC.
 demeurant à Trélissac

- **Monsieur LAGEANTE Pascal**
 Ouvrier en triperie, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Périgueux

- **Madame LAGORSE Valerie**
 Caissière els, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
 demeurant à Angoisse

- **Monsieur LAMBERT Nicolas**
 Chef d'équipe, COLAS FRANCE, SAINT-ASTIER.
 demeurant à Chantérac

- **Monsieur LASMESURAS Jerome**
 Machiniste polyvalent, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
 demeurant à La Chapelle-Faucher

- **Madame LAVAL Cecile**
 Gestionnaire tiers payant, MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE, LIMOGES.
 demeurant à Les Coteaux Périgourdin

- **Madame LAVAUD Nathalie**
 Technicienne de surface, LES FERMIERS DU PERIGORD, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
 demeurant à Hautefort

- **Madame LEBLOND Isabelle**
Conseillère de clientèle professionnels, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à Marcillac-Saint-Quentin

- **Madame LEHMANN Hélène**
Ergothérapeute, UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALAD AQUITA, SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN.
demeurant à Bergerac

- **Madame LENORMAND Maria**
Aide-soignante, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Bassillac et Auberoche

- **Madame LESTANG Nathalie**
Technicienne conseil p.f experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PERIGUEUX.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Madame LOSTE Emmanuelle**
Assistante achats, U N I D O R, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à Ginestet

- **Monsieur LOUCHEUR Vincent**
Opérateur en montage électronique, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Génis

- **Madame LUZIER Valerie**
Aide-soignante, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Coursac

- **Madame MALAURIE Isabelle**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Saint-Martial-de-Nabirat

- **Monsieur MALECKI Jerome**
Responsable supply chain programme, NAVAL GROUP, PARIS 15.
demeurant à Mareuil en Périgord

- **Madame MALET Marie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame MARTIN Nathalie**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Madame MARTRA Valerie**
Conducteur de ligne, MADEMOISELLE DESSERTS VALADE, CONDAT-SUR-TRINCOU.
demeurant à Paussac-et-Saint-Vivien

- **Monsieur MAUREY Sébastien**
Equipier pelliculeuse, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Razac-d'Eymet

- **Madame MAURY Sylvie**
Agent de bascule, GSM, SAINT-LAURENT-DES-HOMMES.
demeurant à Saint-Martin-de-Gurson

- **Monsieur MAZIERE Jerome**
Ambulancier diplômé d'état, AMBULANCES BARBIER, BRANTOME EN PERIGORD.
demeurant à Saint-Front-d'Alemps
- **Madame METAYER Frederique**
Conseillère de vente, AUCHAN HYPERMARCHÉ, CROIX.
demeurant à Razac-sur-l'Isle
- **Madame MICHAUD Dominique**
Hotesse d'accueil, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Thiviers
- **Madame MIGNAUD Délizia**
Employé, BRICO DEPOT, TRELISSAC.
demeurant à Sarliac-sur-l'Isle
- **Madame MILLION Eliane**
Technicien de maintenance, CLIPPER TECHNOLOGIES, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à Saint-Germain-des-Prés
- **Monsieur MONTEIL Frederic**
Chef d'agence, ASTURIENNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à La Feuillade
- **Monsieur MOREAU Didier**
Ouvrier de transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Cornille
- **Monsieur MOTTEUX Georges**
Conducteur de machines cuisson, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Jumilhac-le-Grand
- **Monsieur MOUCHET Arnaud**
Technicien reparations, THALES SIX GTS FRANCE SAS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Sainte-Nathalène
- **Monsieur NADAL Stephane**
Agent de tri, SUEZ RV SUD OUEST, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
- **Monsieur PALDUPLIN Laurent**
Conducteur f1/f2/f3, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Beaumontois en Périgord
- **Monsieur PARIS Jean-Michel**
Medecin du travail, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL
CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Chancelade
- **Monsieur PAYET Cyrille**
Directeur production et innovation industrielle, BERNARD DUMAS SA, CREYSSE.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur PERRIER Philippe**
Agent de maintenance des moules, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Saint Privat en Périgord

- **Monsieur PLASSARD Arnaud Jean Adrien**
 Chef de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Sainte-Eulalie-d'Ans

- **Monsieur RAYNAUD Regis Frédéric**
 Contremaître de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Négrondes

- **Monsieur REYJAL Aurelien**
 Conducteur coureuse calandre, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
 demeurant à Peyrignac

- **Madame ROBIN Sindy**
 Ouvrière de 3ème transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Périgueux

- **Madame ROCHE Nathalie**
 Ouvrière en produits élaborés, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Périgueux

- **Monsieur ROCHE Thierry**
 Ouvrier en 1ère transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
 demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Monsieur ROQUECAVE Nicolas**
 Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE, CHANCELADE.
 demeurant à Sanilhac

- **Monsieur ROY Gerard**
 Opérateur de fabrication, MADEMOISELLE DESSERTS VALADE, CONDAT-SUR-TRINCOU.
 demeurant à Saint-Pardoux-la-Rivière

- **Madame SERVE Delphine**
 Conseillère de clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
 demeurant à Bourg-du-Bost

- **Monsieur SIMOES DE OLIVIERA Acilio**
 Chef d'équipe plombier chauffagiste, ENTREPRISE SYLVAIN SALLERON, PERIGUEUX.
 demeurant à ANTONNE-ET-TRIGONANT

- **Madame SOULIÉ Marie-Line**
 Secrétaire, APAVE EXPLOITATION FRANCE, COURBEVOIE.
 demeurant à NEUVIC

- **Madame SWANSON Florence**
 Conseiller de clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
 demeurant à Champcevinel

- **Monsieur TESTA Lionel**
 Technicien qualité, SOC INDUST CONSTR APPAREIL MATERIEL ELECT, ARNAC-POMPADOUR.
 demeurant à Terrasson-Lavilledieu

- **Monsieur TOQUÉ Sylvain, Jean, Hugues**
Technicien bureau d'étude, ALSTEF MOBILE ROBOTICS, MORDELLES.
demeurant à Pezuls

- **Monsieur TRIGER Benoit Sebastien**
Chef de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC
ISLE MANOIRE.
demeurant à Marsac-sur-l'Isle

- **Monsieur VACHER Lionel**
Chef de chantier, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Bergerac

- **Madame VASSEUR Sophie Cecile**
Animatrice radio, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,
PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Madame VERGNAUD Christine Patricia**
Aide soignante diplômée, MEDICA FRANCE, SANILHAC.
demeurant à Périgueux

- **Madame VEZIN Sabine**
Animatrice, MEDICA FRANCE, SANILHAC.
demeurant à Sanilhac

- **Madame VEZY Virginie**
Conseillère de clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à Bergerac

- **Madame VIGIER Caroline**
Technicienne conseil p.f, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PERIGUEUX.
demeurant à Bergerac

- **Madame VIGIER Nathalie**
Operateur régleur, SOC INDUST CONSTR APPAREI MATERIEL ELECT, ARNAC-
POMPADOUR.
demeurant à Savignac-Lédrier

- **Monsieur VILLATE Didier**
Ouvrier de transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Bassillac et Auberoche

- **Madame VILLECHALANE Delphine**
Hôtesse de caisse, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame VIOLLET Corinne**
Aide de finition, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Lanouaille

- **Madame VO Marie-Françoise**
Avs, MEDICA FRANCE, SANILHAC.
demeurant à Saint-Astier

- **Madame WATTEBLED Marie Chantal**
Ouvrière de transformation, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Thenon

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALBUCHER Pascal**
Electricien polyvalent cariste, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Saint-Pierre-de-Côle
- **Monsieur ANDRÉ Nicolas**
Directeur comptable, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à Lamonzie-Saint-Martin
- **Madame AUDEVARD Sandrine**
Gestionnaire des litiges et des creances, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES
DORDOGNE, PERIGUEUX.
demeurant à Razac-sur-l'Isle
- **Madame BALAND Stephanie**
Secrétaire, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Monsieur BARTOLOMUCCI Patrice**
Chef d'équipe entretien maintenance, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Beauregard-et-Bassac
- **Monsieur BEAUPUY Olivier**
Ouvrier de conditionnement, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Sanilhac
- **Monsieur BERTRANDIE Bruno**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Bergerac
- **Madame BERTRAND Janick Noëlle Renee**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Mouleydier
- **Monsieur CAMPO Stephane**
Cadre vrp, PLG, BLANQUEFORT.
demeurant à Coursac
- **Monsieur CARVAJAL Jean Jose**
Acheteur, VILGO, CREYSSE.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur CHANSEAUD Jean-Jacques**
Intervenant maintenance, SOCIÉTÉ JAS HENNESSY & C°, COGNAC.
demeurant à Ribérac
- **Monsieur CHASSAGNE Thierry**
Polyvalent stratification, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Mauzac-et-Grand-Castang
- **Monsieur CHEVRIER Jean-Lou**
Conducteur process, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Champagnac-de-Belair
- **Monsieur CHOIN Denis**
Directeur commercial adjoint, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Monsieur CLARY Daniel**
Cariste magasin, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde

- **Monsieur COUDERC Christophe**
Responsable de chantier etancheur, SMAC, MERIGNAC.
demeurant à SIMEYROLS

- **Madame COUSIN Sylvia**
Employéé, LEROY MERLIN FRANCE, PUILBOREAU.
demeurant à Chancelade

- **Monsieur CRABANAC Thierry**
Electromécanicien, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Brantôme en Périgord

- **Madame CURTIL Nathalie**
Secrtaire medicale, SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL
CORREZE-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu

- **Monsieur DAURIAC Eric François**
Chef de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC
ISLE MANOIRE.
demeurant à Brantôme en Périgord

- **Madame DEBAT-BOUYSSOU Florence**
Conseillere de clientele particuliers, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu

- **Monsieur DELMAS Bruno**
Agent d'entretien des moules, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Parcoul-Chenaud

- **Monsieur DE NARDI Laurent**
Informaticien, EURO-INFORMATION PRODUCTION - GROUPEMENT
INFORMATIQUE, STRASBOURG.
demeurant à Montpon-Ménéstérol

- **Monsieur DENNI Joel**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à Sainte-Mondane

- **Monsieur DEVEAUX Olivier**
Adjoint direct prod commerce, TOQUENELLE, SAINTES.
demeurant à Savignac-les-Églises

- **Monsieur DROILLARD STEPHANE Stephane**
Responsable d'affaires, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NOUVELLE
AQUITAINE, CHANCELADE.
demeurant à Léguillac-de-l' Auche

- **Monsieur DUBREUIL Laurent**
Directeur développement régional, SOCIETE DE MANAGEMENT PROPLETE ET
SERVICES, MARSEILLE 9.
demeurant à Champcevinel

- **Monsieur DUCHESNAY Frédéric**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Brouchaud

- **Monsieur DUMOND Erick**
Directeur innovation & r&d innolab 3d, 2P.2I, MONTREM.
demeurant à Périgueux.

- **Madame DUPUY Isabelle**
Technicienne conseil p.f experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PERIGUEUX.
demeurant à Champcevinel

- **Monsieur ECLANCHER Pierre**
Spécialiste technique, SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à Chancelade

- **Madame EYMARD Corinne**
Vendeuse principale, ARMAND THIERY SAS, BERGERAC.
demeurant à Bergerac

- **Madame FAUCHER Sophie**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Madame FAVARD Nathalie**
Employée de bureau, SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE, SAILLAT-SUR-
VIENNE.
demeurant à Sceau-Saint-Angel

- **Madame FAVARD Sylvie**
Assistante administrative, SANDERS PERIGORD, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Saint-Vincent-sur-l'Isle

- **Monsieur FECIH Amar**
Chef de chantier, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, NOISY-LE-SEC.
demeurant à Bergerac

- **Madame FESTOC Marie-Christine**
Secrétaire, FROM TERROIR, AUGIGNAC.
demeurant à Augignac

- **Monsieur FILLOUX Olivier**
Directeur opérationnel, BLASON D'OR SAS, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à Prigonrieux

- **Monsieur FONTAINE Ary-Jules**
Chauffeur poids lourds, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEUX-CHAMIERES.
demeurant à Sanilhac

- **Monsieur FOURCADE Jacques**
Responsable qualité, LE VERGER DES BALANS, ANNESSE-ET-BEAULIEU.
demeurant à Coursac

- **Madame GAILLARD Françoise**
Aide comptable, IMEPSA INDUSTRIE, MONTREM.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Monsieur GAZEL Gilbert**
Agent technique conducteur, BERNARD DUMAS SA, CREYSSE.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur GERARDI Laurent**
Responsable planification, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Varennes
- **Madame GERARD-SAIGNE Nathalie**
Gestionnaire expert contrats, MUTUELLE VIASANTE, PERIGUEUX.
demeurant à Grand-Brassac
- **Monsieur GERAUD Stéphane**
Servant d'atelier, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Angoisse
- **Monsieur GOUDY David**
Receptionnaire, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Madame GRAMAT Karine**
Technicienne d atelier, PHOTONIS FRANCE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à La Feuillade
- **Monsieur GRANDCOIN Andre**
Boucher, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Coursac
- **Monsieur GUARI Sébastien**
Cariste chargement, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde
- **Monsieur HEIMBURGER Thierry Gerard**
Conducteur receveur, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
demeurant à Aubas
- **Monsieur HEREAU Jean-Noel**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.
demeurant à Payzac
- **Monsieur JAMMES Frederic**
Chauffeur livreur, LODIFRAIS, BERGERAC.
demeurant à Bergerac
- **Madame JOUANNY Corinne**
Relais technique, CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
AQUITAINE, PERIGUEUX.
demeurant à Vallereuil
- **Monsieur LABATUT Alain**
Directeur, AMICALE LAIQUE DU MONTIGNACOIS - VALLEE VEZERE, MONTIGNAC-
LASCAUX.
demeurant à MONTIGNAC
- **Monsieur LANDRI Fabien**
Employé de commerce, AUCHAN HYPERMARCHE, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame LAUGENIE Françoise**
Animatrice d'activités, MUTUELLE VIASANTE, PERIGUEUX.
demeurant à Saint-Léon-sur-Vézère
- **Monsieur LEBEHOT Thierry**
Els, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Madame LE MAO Hélène**
Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Cornille
- **Monsieur LEROUEIL Vincent**
Opérateur spécialisé, LES FERMIERS DU PERIGORD, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à Les Coteaux Périgourdin
- **Monsieur LEVIGNAT Jean-Philippe**
A.m. impregnation, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Saint-Aubin-de-Cadelech
- **Madame MARBOEUF Béatrice**
Responsable r&d, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Brantôme en Périgord
- **Madame MARCOS Maria**
Gestionnaire prestations, MUTUELLE VIASANTE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Madame MARSAUD Laurence**
Infirmière du travail, ASSOC MED CTRE OUEST BATIMENT, LIMOGES.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur MASSINES Yves, Paul**
Conseiller, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Les Coteaux Périgourdin
- **Monsieur MAUREY Sébastien**
Equipier pelliculeuse, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Razac-d'Eymet
- **Monsieur MENAGER François**
Responsable commercial, SAFA CONCEPT, MONTREM.
demeurant à Saint-Léon-sur-l'Isle
- **Monsieur MICHAUX André**
Maître de maison, UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALAD AQUITA, COULOUNIEUX-
CHAMBERS.
demeurant à Coursac
- **Monsieur MONTILLAUD Jean-Jacques**
Monteur, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Saint-Vincent-Jalmoutiers
- **Monsieur MONTUSCHI Rémy**
Technicien méthodes & conformité machines, BLEDINA, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu
- **Monsieur MOREAU Yannick**
Outilleur, ANNECY MECANIQUE GENERALE EN ABREGE AMG, MONTREM.
demeurant à Annesse-et-Beaulieu

- **Monsieur MOUNIER Jean-Luc**
Electromécanicien, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à La Rochebeaucourt-et-Argentine
- **Monsieur OULD BOUGRISSA Gilbert, Djamel**
Ingenieur application, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac
- **Madame PAITIER Laurence**
Inspecteur du recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PERIGUEUX.
demeurant à Razac-sur-l'Isle
- **Monsieur PARIES Lionel**
Responsable de cour, BMSO, SAINT-ASTIER.
demeurant à CHATEAU-L'EVEQUE
- **Monsieur PASCAUD Jean Michel**
Responsable production maintenance, MADEMOISELLE DESSERTS VALADE, THENON.
demeurant à Négrondes
- **Madame PASCAULT Carole**
Aide soignante, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Monsieur PERRIER Philippe**
Agent de maintenance des moules, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Saint Privat en Périgord
- **Monsieur PERROT Stephane**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Douville
- **Monsieur PETIT David**
Electromécanicien, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Villars
- **Madame PETRIGNET Marie-France**
Conducteur receveur, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
demeurant à Trélissac
- **Madame PRADELOU Caroline**
Assistante commerciale, MUTUELLE VIASANTE, PERIGUEUX.
demeurant à Thenon
- **Madame QUERRIOUX Maryline**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PERIGUEUX.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur RAYNAUD Frédéric**
Chauffeur livreur, OCP REPARTITION, SAINT PARDOUX L'ORTIGIER.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur RIBEIRO DE JESUS Domingos**
Chauffeur, SUEZ RV SUD OUEST, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Monsieur RIVERO Enrique**
Chef d'équipe, SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUD-OUEST, COUTRAS.
demeurant à Montpon-Ménéstérol

- **Madame RIVIERE Sophie**
Comptable, CLINIQUE DU PARC, PERIGUEUX.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Monsieur RONGIERE Thierry**
Operateur ip, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Varennes

- **Monsieur ROUGERIE Denis**
Préparateur de commandes, contrôle qualité, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Saint-Médard-d'Excideuil

- **Monsieur RUFFING Patrick**
Responsable logistique, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
demeurant à Saint-Astier

- **Monsieur SALEM Jean-François**
Ouvrier qualifié, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Cours-de-Pile

- **Madame SALLES Sandrine Valerie**
Responsable de pôle professionnel et patrimonial dordogne, CREDIT MUTUEL ARKEA,
VANNES.
demeurant à Pezuls

- **Madame SAUTIER Marie-Noelle**
Responsable de pole, MUTUELLE VIASANTE, PERIGUEUX.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Monsieur SIMON Jérôme**
Plombier chauffagiste, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE,
CHANCELADE.
demeurant à Creyssac

- **Monsieur SIMON Vincent**
Conducteur machine 4, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Peyrignac

- **Monsieur TOINET David**
A.m. impregnation, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Ribagnac

- **Monsieur TREMY Bruce, Patrice**
Conducteur chaine, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Mauzac-et-Grand-Castang

- **Monsieur VALETTE Patrick**
Ouvrier au nettoyage industriel, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Madame VASSEUR Sophie Cecile**
Animatrice radio, SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,
PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Madame VERDIER Marie Laure**
Responsable de developpement, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE MNT,
PERIGUEUX.
demeurant à Saint-Vincent-sur-l'Isle

- **Madame VERIN Malika**
Aide soignante, MEDICA FRANCE, SANILHAC.
demeurant à Coulounieix-Chamiers
- **Monsieur VERSAVEAU Dimitri**
Responsable adjoint equipe production, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Lanouaille
- **Monsieur VICENTE Antonio**
Maçon, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à Coulounieix-Chamiers
- **Monsieur VIRGO Pascal**
Magasinier cariste, SANDERS PERIGORD, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Périgueux
- **Monsieur WEBER Frédéric**
Technicien géomètre, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à Chancelade

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ANDRAUD Sylvie**
Hôtesse de caisse à auchan marsac 24430, AUCHAN HYPERMARCHE, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Marsac-sur-l'Isle
- **Monsieur ANRIGO Pascal**
Conducteur machine 4, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Le Lardin-Saint-Lazare
- **Madame ARNOUILH Sylvie**
Manageuse de secteur, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PERIGUEUX.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur BAGES Jean Francois**
Equipier magasin, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Beaumontois en Périgord
- **Monsieur BAPPEL Frédéric**
Conducteur de ligne, SOC DORDOGNAISE CHAUX CEMENTS ST ASTIER, SAINT-ASTIER.
demeurant à Le Lardin-Saint-Lazare
- **Monsieur BARDET Alain, Gerard**
Technicien ordonnanceur stratification, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Prigonrieux
- **Madame BELINGARD Sylvie**
Responsable contrôle externe, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Saint-Germain-des-Prés
- **Madame BELIS Nathalie**
Technicienne logistique, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PERIGUEUX.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Monsieur BERARDI Patrick**
Technicien du service materiel, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à Léguillac-de-l'Auche

- **Monsieur BERNIER Thierry**
Electromécanicien, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Champagnac-de-Belair
- **Monsieur BERTRANDIE Bruno**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Bergerac
- **Madame BERTRAND Janick Noëlle Renee**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Mouleydier
- **Monsieur BERTRAND Pascal**
Formateur interne, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Madame BESSE Maryse Marie-Helene**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Val de Louyre et Caudeau
- **Monsieur BLOT Frederic**
Conducteur m 10, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Pazayac
- **Monsieur BRACHET Remi**
Conducteur machine 4, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu
- **Monsieur BRUGUERA Stephane**
Chef d'équipe triperie, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Sorges et Ligeux en Périgord
- **Madame BUISSON Sylvie**
Hotesse de caisse, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Monsieur BUNEL Didier**
Employé libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Bussac
- **Madame CAMPANERUTTO Valerie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Saint-Martial-d'Artenset
- **Madame CANTO Patricia**
Technicien méthodes maintenance, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Beauregard-de-Terrasson
- **Madame CENCI Marie Christine**
Agent de production, LOU GASCOUN, EYMET.
demeurant à Eymet
- **Monsieur CHABASSIER Thierry**
Superviseur camionnage, TRANSPORTS BERNIS, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Trélissac
- **Monsieur CHABRY Laurent Andre**
Pre-inspecteur sf, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Monsieur CHANSEAUD Jean-Jacques**
Intervenant maintenance, SOCIETE JAS HENNESSY & C°, COGNAC.
demeurant à Ribérac

- **Madame CHAUSSADAS Joelle**
Artisan finition, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Coulaures

- **Monsieur CHEVRIER Jean-Lou**
Conducteur process, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Champagnac-de-Belair

- **Madame CHOPIN Catherine**
Conseillère de clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à Bergerac

- **Monsieur CIPIERRE Jean-Marc**
Chauffeur livreur encaisseur, MARSAC DISTRIBUTION, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Segonzac

- **Monsieur CRESPIY Christian Raymond Georges**
Conducteur reacteur, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Saint-Sauveur

- **Monsieur DA SILVA MOTA Jose**
Coucheur calandreur ligne 8, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Condat-sur-Vézère

- **Monsieur DAVID Nicolas**
Chef d'atelier, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Eyraud-Crempe-Maurens

- **Monsieur DEBUE Christophe**
Chef équipe 2x7, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Faux

- **Monsieur DELBOS Jean-Marc**
Conducteur scie giben, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Baneuil

- **Monsieur DELMAS Bruno**
Agent d'entretien des moules, KSB SAS, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à Parcoul-Chenaud

- **Monsieur DELMAS Herve**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.
demeurant à Celles

- **Monsieur DELTREL Jean-François**
Contremaître de chantier, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB,
BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Salles-de-Belvès

- **Monsieur DESBATS Eric**
Chaudronnier de maintenance, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Trémolat

- **Monsieur DESBOUIT Henri Marc**
Polyvalent finition, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur DOMEK Jean-Baptiste**
Opérateur im, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Eyraud-Crempse-Maurens
- **Monsieur DOS SANTOS Fernando**
Operateur fin de ligne, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Beauregard-de-Terrasson
- **Monsieur DURAND Patrice**
Ouvrier d abattoir / peseur, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Bassillac et Auberoche
- **Monsieur DURUPT Hervé Francis**
Responsable comptabilité générale, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Couze-et-Saint-Front
- **Monsieur ECLANCHER Pierre**
Spécialiste technique, SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à Chancelade
- **Monsieur FAURE Laurent**
Chef de chantier, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEUX-CHAMIERES.
demeurant à Saint-Germain-du-Salembre
- **Monsieur FRANZO Thierry**
Conducteur receveur, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Madame GANGUILLIN Sophie**
Conseiller clientèle, EOVI MCD MUTUELLE, PARIS 12.
demeurant à Bertric-Burée
- **Madame GAWLIK Marie-Helene**
Aide-soignante, POLYCLINIQUE FRANCHEVILLE, PERIGUEUX.
demeurant à Montrem
- **Monsieur HERAUD Christian**
Conducteur empileur p3, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde
- **Monsieur JACOUPY Eric**
Am poste ligne 4, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Le Lardin-Saint-Lazare
- **Monsieur JAMMES Frederic**
Chauffeur livreur, LODIFRAIS, BERGERAC.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur JASINSKI Stéphane Alex André**
Agt. ordo. transports, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Pressignac-Vicq
- **Madame LAMARGOT Marie-Rose**
Ouvrier machiniste polyvalent, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à La Chapelle-Faucher

- **Monsieur LARZINIÈRE Christophe**
Opérateur emb. expr./ consommabl, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde

- **Monsieur LATERRIÈRE Andre**
Equipier magasin, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Saint-Germain-et-Mons

- **Monsieur LAVAL Jean-Claude**
Employé, TOTALENERGIES PROXI SUD OUEST, THIVIERS.
demeurant à Vaunac

- **Madame LAVAUD Monique**
Contrôleur de gestion, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Monsieur LE FLOCH Jean Marc**
Cadre moyen, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE, BORDEAUX.
demeurant à LA ROCHE-CHALAIS

- **Monsieur LEINER Thierry**
Conducteur empileur p1, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac

- **Madame LIMOUZY Isabelle**
Cheffe d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à La Douze

- **Madame LORIOT Patricia**
Els vendeuse, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Église-Neuve-de-Vergt

- **Monsieur MAGNIER Olivier**
Ingénieur responsable système, SOC OUTILLAGE CAOUTCHOUC APPLIC TECHNIQU,
TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à TERRASSON-LAVILLEDIEU

- **Monsieur MAILLARD Thierry Roger**
Directeur général, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC
ISLE MANOIRE.
demeurant à Boulazac Isle Manoire

- **Monsieur MAINTENAT Jean-Claude**
Agent de maîtrise, VIGNOBLES ALAIN CHAUMET, LALANDE-DE-POMEROL.
demeurant à Moulin-Neuf

- **Madame MANET Marie-Hélène**
Chargée de clientèle des professionnels, CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE
AQUITAINE POITOU CHARENTES, LALINDE.
demeurant à Coux et Bigaroque-Mouzens

- **Madame MAZAN Catherine**
Conductrice rec, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Monsieur MOUNIER Jean-Luc**
Electromécanicien, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à La Rochebeaucourt-et-Argentine

- **Madame NADAL Dominique**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU
CHARENTES, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Monsieur ONDARCUHU Denis**
Machiniste polyvalent cariste, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Milhac-de-Nontron

- **Monsieur OUGOURLIAN Jean-Pierre, Henri**
Cariste mag mat prem, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Saint-Aubin-de-Lanquais

- **Monsieur PASCAUD Alain**
Conducteur de ligne, MADEMOISELLE DESSERTS VALADE, CONDAT-SUR-TRINCOU.
demeurant à Nanthiat

- **Monsieur PASQUET Véronique**
Agent de transit, TRANSPORTS BERNIS, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Saint-Astier

- **Madame PERRET Corine**
Conseillère de vente, BMSO, RIBERAC.
demeurant à Ribérac

- **Monsieur PERROT Stephane**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Douville

- **Monsieur PESTOURIE Eric**
Conducteur calandre, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Terrasson-Lavilledieu

- **Madame PICHON Ghislaine**
Conductrice de machines cuisson, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Payzac

- **Monsieur POMARES Dominique-Léo**
Responsable de secteur, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PERIGUEUX.
demeurant à Château-l'Évêque

- **Monsieur PRALONG Bernard, Christian**
Conducteur reacteur, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Saint-Germain-et-Mons

- **Monsieur PRAT Alain**
Cariste oms, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac

- **Monsieur PRAT Jean-Michel**
Agent de maitrise transformes, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac

- **Madame RABEAU Isabelle**
Jardinier, FONDATION DU CHATEAU DE HAUTEFORT, HAUTEFORT.
demeurant à Saint-Médard-d'Excideuil

- **Madame RIVIERE Marie-Hélène**
Conseillère gestion des droits pôle emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Bergerac

- **Monsieur ROBIN Pascal**
Chargé de clientèle, CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU
CHARENTES, BORDEAUX.
demeurant à BERGERAC

- **Monsieur ROUHAUD Ludovic**
Conducteur c11, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à Montignac-Lascaux

- **Monsieur SCHUTZ Ilya**
Technicien qualité, BLEDINA, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à Borrèze

- **Monsieur SIMON Francis**
Conducteur de travaux, TMH, VILLENAVE D'ORNON.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Madame SOUDEIX Patricia**
Hotesse de la relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Saint-Aquilin

- **Monsieur SOUSTRE Joel**
Chef d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Saint-Paul-la-Roche

- **Monsieur SUAREZ Justin**
Manager retraite complémentaire agirc-arrco, AG2R AGIRC-ARRCO, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux

- **Monsieur SUREAULT Pascal**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.
demeurant à Coursac

- **Monsieur TAILLET Eric; Marcel; Jean Michel**
Chef de chantier, EIFFAGE GENIE CIVIL, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à Montpon-Ménéstérol

- **Madame TENANT Patricia**
Cadre, MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX, PERIGUEUX.
demeurant à Cornille

- **Monsieur TREVILLE Laurent**
Electromecanicien, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Pontours

- **Madame VALLADE Jacqueline**
Artisan montage, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Payzac

- **Madame VIGNOLLE Catherine**
Responsable magasin, FABREGUE, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Champcevinel

- **Madame VINCENT-NEVEU Nicole, Annie**
Infirmière, UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALAD AQUITA, COULOUNIEUX-
CHAMIERES.
demeurant à Marsac-sur-l'Isle

- **Monsieur YAHIOUN Madani**
Agent qualifié de service, ONET SERVICES, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Sarlat-la-Canéda

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AUTANG Philippe, Laurent**
Agent de maîtrise finition, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Beaumontois en Périgord
- **Monsieur AUTHIAT Philippe Andre Jean**
Chauffeur-receveur, E.P.I.C. PERIMOUV', PERIGUEUX.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur AUTHIER Jean-Eric**
Outilleur maintenance, MECATRACTION, ARNAC-POMPADOUR.
demeurant à Salagnac
- **Madame BELINGARD Sylvie**
Responsable contrôle externe, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Saint-Germain-des-Prés
- **Monsieur BERNARD Jérôme**
Magasinier, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Agonac
- **Monsieur BESSE Philippe**
Employé polyvalent finition, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Molières
- **Madame BILLAT Laurence**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PERIGUEUX.
demeurant à Grignols
- **Monsieur BORDAS Jean-Pierre**
Conducteur d'engins, EUROVIA AQUITAINE, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Saint-Léon-sur-l'Isle
- **Madame BOUSSIQUET Béatrice**
Chef comptable, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à Sarlat-la-Canéda
- **Monsieur BREUIL Jean-Pierre**
Technicien de maintenance, DEVELOPPEMENT DES FOYERS DE PROVINCE, MONTPON-
MENESTEROL.
demeurant à Montpon-Ménéstérol
- **Madame CARDOSO Nadine**
Cheffe de rayon, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à Trélissac
- **Madame CHAUSSADAS Joelle**
Artisan finition, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Coulaures
- **Monsieur CHAUVEROCHE Michel**
Agent de maîtrise chaudronnerie, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Lalinde

- **Monsieur CHAUVIER Jean Michel**
Responsable exploitation, IMERYS CERAMICS FRANCE, SAINT-JEAN-DE-COLE.
demeurant à Coulounieix-Chamiers
- **Monsieur CHEVRIER Jean-Lou**
Conducteur process, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Champagnac-de-Belair
- **Monsieur COLLOT Joël**
Responsable contrôle, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
demeurant à Trélissac
- **Monsieur DANTIN Philippe**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Lamonzie-Montastruc
- **Madame DECOMBE Jocelyne**
Assistante, AUCHAN RETAIL SERVICES, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à La Roche-Chalais
- **Monsieur DEGRYSE Jean Luc**
Employé, MARSAC DISTRIBUTION, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Marsac-sur-l'Isle
- **Madame DELMARES Patricia**
Responsable administratif, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à Lalinde
- **Madame DELTREUIL Marie Laurence**
Technicienne de laboratoire, NOVABIO, TERRASSON-LA VILLEDIEU.
demeurant à Plazac
- **Madame DOUX Dominique**
Tim facturière, CLINIQUE DU PARC, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Monsieur DUDOGNON Stephane**
Assistant, BANQUE DE FRANCE, PERIGUEUX.
demeurant à Périgueux
- **Monsieur DUMOND Stéphane, Pierre**
Panachage, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Bergerac
- **Monsieur DURAND Alain**
Electricien de maintenance, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Sainte-Foy-de-Longas
- **Madame ELMANSSOURI Martine**
Collaboratrice agent d'assurance, SPEC AXA 3C, PINEUILH.
demeurant à SAINT-MEARD-DE-GURCON
- **Monsieur FAURE Philippe**
Opérateur de production, ST MICHEL CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-DE-BELAIR.
demeurant à Abjat-sur-Bandiât
- **Madame FEYDI Muriel Marie Josette**
Référente métier, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à Vaunac

- **Monsieur FORNARA Jean- Pascal**
Conseiller commercial vente équipements, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à LISLE

- **Madame FOURNIER Martine**
Responsable de service, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Excideuil

- **Monsieur GAUTHIER Claude-Francois, Robert**
Coordinateur logistique transformés, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à La Force

- **Madame GEREAUD Sylvie**
Secrétaire, EIFFAGE CONSTRUCTION NORD AQUITAINE, SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.
demeurant à Champcevinel

- **Monsieur HILAIRE Eric**
Chef de chantier travaux routier, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEUX-CHAMIERES.
demeurant à Agonac

- **Madame HYVER Dominique**
Conseillère de vente, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à Coulounieix-Chamiers

- **Monsieur JAFFRENNOU Philippe**
Commercial, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Saint-Front-d'Alemps

- **Madame LABADIE Patricia**
Secrétaire, NOVABIO, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à Condat-sur-Vézère

- **Madame LAROCHE Françoise**
Agent logistique réceptionnaire, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Preyssac-d'Excideuil

- **Madame LASFAS Micheline**
Opératrice de lignes, AMCOR FLEXIBLE CAPSULES FRANCE, SAINT SEURIN SUR L'ISLE.
demeurant à Ménesplet

- **Monsieur LECAULT Jean-Marc**
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, MARSEILLE 10.
demeurant à Neuvic

- **Monsieur LE FLOCH Jean Marc**
Cadre moyen, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE, BORDEAUX.
demeurant à LA ROCHE-CHALAIS

- **Madame LESCOT Maryse, Suzanne, Emilie**
Collaboratrice social, HOCHÉ ET ASSOCIÉS PÉRIGUEUX, COULOUNIEUX-CHAMIERES.
demeurant à Neuvic

- **Monsieur MOREIRA BAPTISTA DE BARROS Jose Francisco**
Responsable technique polyrey sas, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Mouleydier

- **Monsieur NEGRIER Laurent**
Chauffeur super lourd, ENTR REGIONALE CANALISATIONS TRAVAUX PUB, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à Coulounieix-Chamiers
- **Madame PASSERIEUX Sylvie**
Aide operatoire, CLINIQUE DU PARC, PERIGUEUX.
demeurant à Boulazac Isle Manoire
- **Monsieur PAZAT Fabrice**
Employé hypermarché, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à Tocane-Saint-Apre
- **Monsieur REY Patrick**
Ouvrier qualifié, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Montazeau
- **Monsieur ROLAND Luc André**
Contremaitre, GROUPE MEAC S.A.S., BOURG-DES-MAISONS.
demeurant à Verteillac
- **Monsieur ROQUECAVE Patrice**
Chef d'équipe plombier chauffagiste, ENTREPRISE SYLVAIN SALLERON, PERIGUEUX.
demeurant à NOTRE-DAME-DE-SANILHAC
- **Monsieur ROUSSEAU Patrick**
Mecanicien polyvalent, BARBARIE, LA CHAPELLE-FAUCHER.
demeurant à Villars
- **Monsieur SANSON Fabrice**
Adjoint produits, TOQUENELLE, SAINTES.
demeurant à Fossemagne
- **Madame SERRE Sylviane**
Contrôleuse, IMEPSA MONTREM, MONTREM.
demeurant à Montrem
- **Monsieur TARIF Bruno**
Conducteur coupeuse 13-14-17, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à La Feuillade
- **Madame TEILLOUT Patricia**
Cheffe d'équipe, COOP ATLANTIQUE, SAINTES.
demeurant à La Chapelle-Faucher
- **Monsieur THUILLIER Hugues**
Operateur im, POLYREY, BANEUIL.
demeurant à Beaumontois en Périgord
- **Madame VALADE Nadine**
Employé administratif, EUROVIA AQUITAINE, BERGERAC.
demeurant à Saint-Germain-et-Mons
- **Madame VALLADE Jacqueline**
Artisan montage, SOC REPETTO, SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL.
demeurant à Payzac
- **Monsieur VERDUGIER Eric**
Agent de fabrication / magasinier, BOUCHILLOU ALKYA, BERGERAC.
demeurant à Bergerac

- Madame VICHY Corinne

Conductrice de machines cuisson, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à Lanouaille

Article 5 : La directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection de la Population, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Périgueux, le 28 NOV. 2023

Le préfet


Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des
Solidarités et de la Protection des Populations

24-2024-01-18-00003

Arrêté préfectoral relatif au renouvellement de
l'agrément de l'association UFC QUE CHOISIR de
Périgueux

**Arrêté préfectoral n° relatif au
renouvellement de l'agrément de l'association Union
Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de
Périgueux**

Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de la consommation, notamment ses articles L.621-1, L.811-1 et R.811-1 relatifs aux actions en justice et aux conditions d'agrément des associations de consommateurs,
- VU** l'arrêté du 21 juin 1988 relatif à l'agrément des organisations de défense des consommateurs,
- VU** l'arrêté préfectoral N°24-2019.05.03.004 du 03 mai 2019,
- VU** l'avis favorable du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux du 21 décembre 2023,

Sur le rapport de Madame la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Dordogne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'association Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR EN DORDOGNE dont le siège sociale est situé 1 Square Jean Jaurès à Périgueux (24000) est agréée pour exercer les droits reconnus aux associations agréées de consommateurs par l'article L.621-1 du Code de la consommation.

Article 2 : L'agrément est accordé pour une période de 5 ans.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture, la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État en Dordogne.

Fait à Périgueux le 18 JAN. 2024

Le Préfet,



Jean-Sébastien Lamontagne

DREAL Nouvelle Aquitaine

24-2024-01-19-00001

Arrêté portant dérogation à l'interdiction de capture
de spécimens d'amphibiens protégés dans le cadre
de l'étude de la migration et du sauvetage sur la RD
32 – Commune Val-de-Louyre-et-Caudeau
Département de la Dordogne



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

**Arrêté portant dérogation à l'interdiction de capture de spécimens d'amphibiens protégés
dans le cadre de l'étude de la migration et du sauvetage sur la RD 32 – Commune Val-de-
Louyre-et-Caudeau**

Département de la Dordogne

**Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite**

Réf. DBEC : n° 011/2024

- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 411-1, L. 411-2 et L. 415-3 et R. 411-1 à R. 411-14,
- VU** l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées,
- VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles les dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place,
- VU** l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- VU** l'arrêté n°24-2023-12-22-00001 du 22 décembre 2023 donnant délégation de signature à M. Vincent Jechoux, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine,
- VU** l'arrêté n°24-2024-01-04-00001 du 4 janvier 2024 donnant délégation de signature à certains agents placés sous l'autorité de la DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département de la Dordogne,
- VU** la demande de dérogation au régime de protection des espèces, formulée et déposée par le Conseil départemental de la Dordogne, en date du 7 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante au projet,

CONSIDÉRANT que les opérations de capture se limiteront à ce qui est nécessaire pour permettre le sauvetage des espèces et analyser le phénomène de migration des amphibiens au niveau de la RD 32,

CONSIDÉRANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces visées par la demande dans leur aire de répartition naturelle,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, le projet est réalisé dans « l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels »,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les personnes listées dans le tableau ci-dessous sont autorisées à déroger aux interdictions de capture et de relâcher sur place, des spécimens d'espèces protégées d'amphibiens présentes et notamment les espèces suivantes :

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*),
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*),
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*),
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*),
- Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*),
- Crapaud épineux (*Bufo spinosus*),
- Crapaud calamite (*Epidalea calamita*),
- Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*),
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*),
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*),
- Complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*).

Les opérations de capture sont strictement limitées à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif recherché et menées sous la conduite de Sylvain Wagner.

Nom	Prénom	Structure
WAGNER	Sylvain	Conseil départemental de la Dordogne
CALEIX	Jérôme	
GEROUT	Sandrine	
SUREAU	Yoann	
ROBERT	Isabelle	
BRUGERE	David	
LANGLAIS	Françoise	Commune de Val-de-Louyre-et-Caudeau
LANGLAIS	Alain	
LE MAOULT	Myriam	
BASSET	Hélène	
LANGLAIS	Alexandre	Association Nature en Périgord
DEVAUX	Bdernard	
VERGER	Nathalie	
VERGER	Didier	
JELESMA	Jelle	
DUREAU	Charlotte	
DUREAU	Philippe	
LENGLET	Yannick	
FAGOT	Cédric	

ARTICLE 2

Cette dérogation est accordée dans le cadre de l'analyse du phénomène migratoire et du sauvetage d'amphibiens au niveau de la RD 32 à Val-de-Louyre-et- Caudeau. Les opérations engagées doivent permettre de proposer un aménagement pérenne au niveau de cette route afin de limiter les mortalités (crapauduc).

ARTICLE 3

Les modalités des opérations autorisées à l'article 1 sont les suivantes :

Un dispositif (filets...) est mis en place sur environ 200 m afin de stopper le passage direct des amphibiens sur l'axe migratoire identifié. Des seaux de piégeage enterrés le long des filets sont disposés tous les 10 m, pour un total de 30 à 35 seaux à contrôler quotidiennement. Les amphibiens sont déplacés une fois identifiés et comptabilisés. La distance maximum de déplacement est de l'ordre d'environ 15 à 20 m.

Le Département encadre et prend sous sa responsabilité les actions de sauvetage. Pour s'assurer du bon déroulement des opérations, une formation sur les distinctions des différentes espèces et sur les protocoles liés à la manipulation des individus sur le terrain est dispensée sous la responsabilité de Sylvain Wagner.

Un protocole de désinfection du matériel et des équipements est mis en œuvre par les opérateurs afin d'éviter toute propagation d'éléments pathogènes.

Les spécimens d'espèces non indigènes seront détruits.

ARTICLE 4

Les captures sont autorisées jusqu'au 31 mars 2025 sur la commune de Val-de-Louyre-et- Caudeau.

ARTICLE 5

Un compte-rendu détaillé des opérations réalisées et une analyse des données sont établis et transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle- Aquitaine (especes-protectees.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr), ainsi que, lorsqu'elles sont disponibles, l'analyse du phénomène migratoire au niveau de la RD 32 à Val-de-Louyre-et- Caudeau et la description de l'aménagement pérenne envisagé au niveau de cette route afin de limiter les mortalités (crapauduc).

En particulier, le rapport doit contenir, pour chaque opération de capture/relâcher, les données naturalistes précises issues des opérations autorisées :

- la date de l'opération (au jour),
- la localisation GPS des opérations et son report cartographique, au minimum sur un fond IGN au 1/25000e,
- l'auteur de l'opération,
- le nom français et le nom scientifique de l'espèce capturée, ainsi que son identifiant unique selon le référentiel TAXREF du Muséum National d'Histoire Naturelle, en vigueur,
- les effectifs des espèces concernées par date, mois, année,
- tout autre champ descriptif du site des opérations,
- d'éventuelles informations qualitatives complémentaires.

Le rapport des opérations est transmis, annuellement, à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, avant le 31 décembre de l'année de suivi.

Le bénéficiaire verse au Système d'Information et d'Inventaire du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine (SINP Nouvelle-Aquitaine), via le Pôle SINP régional habilité (Fauna), les données brutes de

biodiversité collectées lors des opérations autorisées par le présent arrêté (<https://www.sinp.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>).

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par courrier) ou via le site télérécur (www.telerecours.fr);
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de la Dordogne. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 7

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Dordogne et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Dordogne et notifié au bénéficiaire, et dont une copie est transmise pour information à :

- Monsieur le chef de service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité de la Dordogne,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Office Français pour la Biodiversité,
- Monsieur le Directeur de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage FAUNA.

Périgueux, le 19 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur régional et
par subdélégation

La Cheffe du Service
Patrimoine Naturel

Ophélie DARSES



Préfecture de la Dordogne

24-2024-01-24-00001

Arrêté portant fermeture temporaire, dans les deux
sens de circulation, de l'échangeur n°15 ou 16 de
l'A89

Arrêté portant fermeture temporaire, dans les deux sens de circulation, de l'échangeur n°15 ou 16 de l'A89

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route et notamment l'article R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R411-21-1,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L225-1,
VU le code de la voirie routière et notamment ses articles 111-1 et 121-1,
VU le code pénal,
VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,
VU la loi n° 2004-809 du 17 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
VU la circulaire interministérielle du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière,

Considérant qu'une manifestation d'agriculteurs est en cours sur l'A89 provoquant des difficultés de circulation sur l'A89

Considérant la nécessité d'éviter tout trafic routier entre les échangeurs 14 et 17 afin d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Les échangeurs n°15 et 16 sur l'A89 seront fermés la journée du 24 janvier 2023 à partir de 10h00 jusqu'à la fin de l'évènement, dans les deux sens de circulation.

Article 2 :

Pendant cette période de fermeture des échangeurs 15 et 16, la sortie des véhicules (véhicules légers et poids lourds) est rendue obligatoire à l'échangeur 14 dans le sens Bordeaux Brive, et à l'échangeur 17 dans le sens Brives Bordeaux.

Les véhicules sortant à l'échangeur 14, dans le sens Bordeaux-Brive, sont invités à emprunter la RD6089 en direction d'Agoulême

Les véhicules sortant à l'échangeur 17, dans le sens Brive-Bordeaux, sont invités à emprunter la RD6089 puis la RD704 en direction de Limoges

A l'échangeur 14, les entrée sur l'autoroute vers Périgueux sont interdites.

A l'échangeur 17, les entrée sur l'autoroute vers Périgueux sont interdites.

Ainsi, le trafic sur l'A89 est interdit pour tout véhicule entre l'échangeur 14 et 17.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne et publié dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Article 5 :

Le Président du conseil départemental de la Dordogne, le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Dordogne, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Directeur départemental des territoires de la Dordogne, le Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, le Directeur régional d'A.S.F sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs du département et dont ampliation leur sera adressée.

Article 6 :

Copie du présent arrêté sera adressé pour information à :

- M. le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Périgueux,
- M. le directeur régional d'ASF,
- M. le directeur interdépartemental des routes centre-ouest,
- Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Dordogne,
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne
- M. le Président du conseil départemental de la Dordogne
- Mesdames et messieurs les maires des communes concernées.

Périgueux le 24 janvier 2024

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. L. Montagnon', is written over a horizontal line.

Préfecture de la Dordogne

24-2023-11-08-00009

VIDEOPROTECTION-Centre Hospitalier Spécialisé
de Vauclaire-Cuisine Centrale-MONTPON
MENESTEROL-arrêté-1470-08112023

ARRETE N°
PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéoprotection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret en date du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne ;

VU le décret en date du 24 novembre 2021 portant nomination de M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2023-07-04-00001 en date du 04 juillet 2023 accordant délégation de signature à M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Madame la Directrice – Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – Cuisine Centrale, établissement situé à (au) Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – 24700 MONTPON-MENESTEROL, enregistrée sous le numéro 20101686-OP.20103144_1470 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 05/09/23 ;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

SUR proposition de M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Madame la Directrice – Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – Cuisine Centrale est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – 24700 MONTPON-MENESTEROL.

Ce système composé de (d') 2 caméras intérieures et 1 caméra extérieure doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 3 : Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet. Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

Conformément aux articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure, l'accès aux images, aux enregistrements et la transmission des images est ouvert à certains militaires et/ou fonctionnaires de police nommément désignés et habilités par le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la sécurité publique.

Article 6 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

Article 7 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

Article 8 : Lorsqu'un dispositif de vidéoprotection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

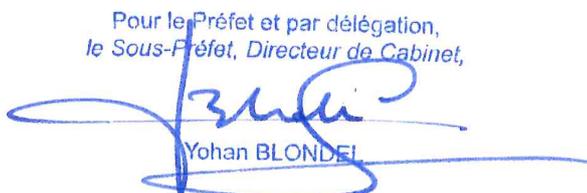
Article 9 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 10 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne et le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au maire de la commune pour information.

Périgueux, le 06 NOV. 2023

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Yohan BLONDEI

Préfecture de la Dordogne

24-2023-10-10-00006

VIDEOPROTECTION-Centre Hospitalier Spécialisé
de Vauclaire-Pôle d'Hospitalisation Psychiatrique du
Bergeracois-BERGERAC-arrêté-1396-10102023

ARRETE N°
PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéoprotection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret en date du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne ;

VU le décret en date du 15 avril 2022 portant nomination de M. Nicolas DUFAUD, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, sous-préfet de Périgueux ;

VU l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2022-05-16-00002 en date du 16 mai 2022 accordant délégation de signature à M. Nicolas DUFAUD, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, sous-préfet de Périgueux ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Madame la Directrice – Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – Pôle d'Hospitalisation Psychiatrique du Bergeracois – P.H.P.B. situé au 2, boulevard Albert Claveille – 24100 BERGERAC, enregistrée sous le numéro 20100460-OP.20103141_1396;

VU l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 27/06/23 ;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

SUR proposition de M. le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Madame la Directrice – Centre Hospitalier Spécialisé de Vauclaire – Pôle d'Hospitalisation Psychiatrique du Bergeracois – P.H.P.B. est autorisée, dans les conditions fixées au présent arrêté et pour

une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé au 2, boulevard Albert Claveille – 24100 BERGERAC.

Ce système composé de 7 caméras intérieures et 5 caméras extérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 3 : Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet. Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

Conformément aux articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure, l'accès aux images, aux enregistrements et la transmission des images est ouvert à certains militaires et/ou fonctionnaires de police nommément désignés et habilités par le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la sécurité publique.

Article 6 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

Article 7 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

Article 8 : Lorsqu'un dispositif de vidéoprotection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

Article 9 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 10 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne et le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au maire de la commune pour information.

Périgueux, le 10 OCT. 2023

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Nicolas DURAUD

Préfecture de la Dordogne

24-2023-12-28-00006

VIDEOPROTECTION-Commune
de-BOUNIAGUES-arrêté-1531-28122023

ARRÊTÉ N°
PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéoprotection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret en date du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne ;

VU le décret en date du 17 novembre 2023 portant nomination de M. Marin LASSALLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2023-12-04-00001 en date du 04 décembre 2023 accordant délégation de signature à M. Marin LASSALLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur le Maire – COMMUNE de BOUNIAGUES, établissement situé à (au) Le Bourg – 24560 BOUNIAGUES, enregistrée sous le numéro 20103246_1531 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 28 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

SUR proposition de M. Marin LASSALLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Monsieur le Maire – COMMUNE de BOUNIAGUES est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Le Bourg – 24560 BOUNIAGUES.

Ce système composé de 14 caméras extérieures visionnant la voie publique doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 3 : Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet. Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

Conformément aux articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure, l'accès aux images, aux enregistrements et la transmission des images est ouvert à certains militaires et/ou fonctionnaires de police nommément désignés et habilités par le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la sécurité publique.

Article 6 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

Article 7 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

Article 8 : Lorsqu'un dispositif de vidéoprotection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

Article 9 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 10 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne et le directeur interdépartemental de la police nationale ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au maire de la commune pour information.

Périgueux, le 28 DEC. 2023

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Marin LASSALLE

Préfecture de la Dordogne

24-2023-03-28-00009

VIDEOPROTECTION-S.A.S. BASIC FIT
II-BOULAZAC ISLE
MANOIRE-arrêté-1235-28032023

ARRETE N°
PORTANT AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

VU le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéoprotection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret en date du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne ;

VU le décret en date du 24 novembre 2021 portant nomination de M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2023-03-01-00001 en date du 01 mars 2023 accordant délégation de signature à M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

VU la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par M. le Directeur Général – S.A.S. BASIC FIT II, établissement situé Avenue Robert Desnos – 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, enregistrée sous le numéro 20102436_1235 ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 28 février 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

SUR proposition de M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : M. le Directeur Général – S.A.S. BASIC FIT II est autorisé, dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé Avenue Robert Desnos – 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE.

Ce système composé de seize (16) caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Article 2 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 3 : Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet. Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

Article 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

Conformément aux articles L252-3 et R252-12 du code de la sécurité intérieure, l'accès aux images, aux enregistrements et la transmission des images est ouvert à certains militaires et/ou fonctionnaires de police nommément désignés et habilités par le commandant du groupement de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la sécurité publique.

Article 6 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

Article 7 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

Article 8 : Lorsqu'un dispositif de vidéoprotection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

Article 9 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 10 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Dordogne et le directeur départemental de la sécurité publique ou le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au maire de la commune pour information.

Périgueux, le 28 MARS 2023

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


Johan BLONDEL